

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL HONEYWELL

(au 11 décembre, 2024)

AVIS IMPORTANT, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. Le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (" **CLUF** " ou " **Contrat** ") est un accord juridique entre l'entité commerciale utilisant le Logiciel (" **Utilisateur** ") et Honeywell International Inc. (" **Honeywell** ") (collectivement, les " **Parties** " et chacune une " **Partie** "), qui définit les droits et obligations régissant l'utilisation de ce logiciel et de toute application mobile associée (" **Application mobile** "), y compris toute mise à jour de celle-ci, (collectivement, le " **Logiciel** ") et de la documentation associée (" **Documentation** "). Le présent CLUF prévaut sur tout autre terme et condition, document ou accord entre les parties uniquement en ce qui concerne le logiciel.

EN TÉLÉCHARGEANT, EN CLIQUANT SUR "ACCEPTER" ET/OU EN UTILISANT LE LOGICIEL ET LA DOCUMENTATION, VOUS, EN TANT QUE PERSONNE INSTALLANT CE LOGICIEL AU NOM DE L'UTILISATEUR, DÉCLAREZ : (1) QUE VOUS AVEZ LU LE PRÉSENT CLUF ET (2) QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR D'ACCEPTER LES CONDITIONS DU PRÉSENT CLUF AU NOM DE L'UTILISATEUR. SI VOUS N'ÊTES PAS HABILITÉ À CONCLURE LE PRÉSENT CLUF AU NOM DE L'UTILISATEUR OU SI VOUS N'EN ACCEPTEZ PAS LES TERMES, NE CLIQUEZ PAS SUR "ACCEPTER" ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL OU LA DOCUMENTATION

- 1. Droits de licence.** Sous réserve du respect par l'Utilisateur des conditions générales du présent CLUF et du paiement des redevances applicables, Honeywell accorde par les présentes un droit et une licence limités, révocables, non exclusifs, incessibles, non transférables et ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence pour l'utilisation du logiciel sous forme de code objet, et de toute documentation associée à ce logiciel, uniquement : (i) sous la forme mise à disposition par Honeywell et conformément à la documentation ; (ii) à des fins commerciales internes de l'utilisateur, y compris, par exemple, l'utilisation par les employés autorisés de l'utilisateur, les entités liées, les sous-traitants ou les représentants qui ont été informés des conditions du présent CLUF et qui acceptent de s'y conformer ("**utilisateurs finaux autorisés**") ; et (iii) conformément à toute limitation expresse du nombre d'utilisateurs finaux autorisés, de comptes, d'actifs, de sites ou d'autres paramètres d'utilisation énoncés dans la documentation ou dans tout accord écrit avec Honeywell ou un concédant de licence autorisé (collectivement, les " **droits d'utilisation du logiciel** "). En cas de résiliation ou d'expiration de la commande applicable, de la durée de la licence d'abonnement et/ou du présent CLUF, la licence de l'utilisateur sur le logiciel et la documentation prend fin immédiatement et l'utilisateur cessera d'utiliser le logiciel et la documentation et renverra, détruira ou supprimera, selon les instructions d'Honeywell, toutes les copies du logiciel et des clés associées. L'utilisateur est responsable du respect du présent CLUF par ses utilisateurs finaux autorisés
- 2. Utilisation acceptable.** Sauf autorisation écrite expresse d'Honeywell, l'utilisateur ne doit pas (et ne doit pas autoriser, encourager ou coopérer avec un tiers) : (a) copier (sauf à des fins de sauvegarde), modifier, concéder en sous-licence, louer, prêter, partager en temps partagé, utiliser dans le cadre d'un service bureau, vendre, distribuer, divulguer, publier, céder, accorder une sûreté, grever ou transférer le logiciel ou tout droit de licence de quelque manière que ce soit ; (b) utiliser le logiciel d'une manière incompatible avec les droits d'utilisation du logiciel ; (c) créer des œuvres dérivées ou séparer les éléments constitutifs du logiciel ; (d) saisir, télécharger, transmettre ou fournir de quelque autre manière que ce soit le logiciel ou les droits d'utilisation du logiciel ; (e) utiliser le logiciel d'une manière incompatible avec les droits d'utilisation du logiciel ; (d) saisir, télécharger, transmettre ou fournir de toute autre manière au logiciel ou par son intermédiaire toute information, tout matériel ou tout code illégal, préjudiciable ou malveillant ; (e) effectuer, publier ou diffuser des évaluations de pénétration ou de vulnérabilité, des analyses comparatives ou d'autres comparaisons du logiciel ; (f) créer, comparer ou recueillir des renseignements à partir du logiciel pour une offre concurrentielle ; (h) divulguer à des tiers les clés ou les informations de connexion nécessaires à l'utilisation du logiciel, contourner la gestion des licences, les dispositifs de sécurité, les journaux d'accès ou d'autres mesures de protection logicielle du logiciel, modifier, altérer ou désassembler les clés, ou fusionner le logiciel avec un autre logiciel ; (i) modifier ou supprimer tout avis ou légende de droits de propriété sur ou dans le logiciel ; (j) permettre toute utilisation du logiciel par un tiers ou une entité non licenciée, y compris les sous-traitants ; (k) utiliser tout IA d'Honeywell (tel que défini ci-dessous) ou toute donnée, texte, contenu, son, vidéo, code logiciel, image, matériel, information, communication et autre résultat, action ou résultat généré par l'utilisation de l'IA d'Honeywell ("**Sorties** ") pour toute utilisation de l'IA d'Honeywell qui pourrait ou qui a pour effet : (i) avoir un impact significatif et négatif sur les activités ou la réputation d'Honeywell ; (ii) avoir un impact significatif et négatif sur la protection de la propriété intellectuelle, la sécurité des données ou la vie privée ; (iii) avoir un impact sur le travail et la vie des employés, utilisateurs, partenaires, clients et membres du public de l'utilisateur ; ou (iv) présenter des risques juridiques, de conformité ou d'entreprise nouveaux ou importants, y compris des systèmes d'IA à haut risque, qui présentent un risque important d'atteinte à la santé, à la sécurité ou aux droits fondamentaux des personnes tels que définis dans la loi européenne sur l'IA (telle que définie à la section 9 ci-dessous) ("**Utilisation à haut risque**") ou désigne toute utilisation de l'IA d'Honeywell qui : (i) pourrait avoir ou a effectivement un effet sur l'accès d'une personne à l'emploi ou d'une manière qui pourrait affecter les droits d'une personne en vertu des lois applicables en matière d'IA (telles que définies dans la section 9 ci-dessous) ; (ii) pourrait entraîner ou causer des préjugés ou de la discrimination ; ou (iii) entraîner des erreurs, des omissions ou d'autres risques susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité, les droits fondamentaux des personnes physiques ou d'affecter la sécurité des biens matériels ou physiques, y compris les utilisations interdites telles que définies en vertu de la loi européenne sur l'IA ("**utilisation à risque inacceptable**") ; (l) utiliser l'IA de Honeywell pour prendre des décisions automatisées susceptibles d'avoir un impact préjudiciable sur les droits individuels sans supervision humaine appropriée ; (m) distribuer ou utiliser l'IA de Honeywell de quelque manière que ce soit, sauf dans les conditions prévues

par le présent CLUF ; (n) apporter des modifications à l'IA de Honeywell ou créer des œuvres dérivées ou des améliorations de l'IA de Honeywell ; nonobstant ce qui précède, ces travaux non autorisés et les droits de propriété intellectuelle y afférents seront considérés comme étant la propriété exclusive d'Honeywell ; (o) contourner ou interférer avec les protections techniques, la sécurité ou le fonctionnement de l'IA d'Honeywell ; (p) faire valoir, ou autoriser, aider ou encourager un tiers à faire valoir auprès d'Honeywell ou de ses filiales, clients, vendeurs, partenaires commerciaux ou concédants de licence, toute réclamation pour contrefaçon de brevet ou autre violation de la propriété intellectuelle concernant l'IA d'Honeywell ; (q) copier, créer, proposer, former ou vendre un système d'IA concurrent, un produit, un service ou une offre aux fonctionnalités identiques ou similaires pendant la durée du présent CLUF ; (r) accéder à l'IA de Honeywell ou l'utiliser d'une manière qui porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ; (s) adopter un comportement susceptible de nuire à l'IA de Honeywell ou à sa qualité marchande ; (t) utiliser l'IA d'Honeywell ou les sorties pour générer un contenu qui viole ou encourage la violence, les discours haineux ou le harcèlement, qui insulte ou rabaisse une personne, qui génère un contenu sexuellement explicite ou qui contrevient à toute politique de sécurité réglementaire ; (u) induire en erreur toute personne en lui faisant croire que l'IA d'Honeywell ou les sorties sont uniquement générées par l'être humain ; (v) conclure un accord exigeant de l'utilisateur qu'il prenne des mesures contraires aux dispositions du présent CLUF ; (w) concéder des sous-licences, distribuer ou mettre à la disposition de tiers toute partie de l'IA de Honeywell (y compris toute fonctionnalité de l'IA de Honeywell) ; (x) utiliser ou mettre à la disposition de tiers tout résultat sans indiquer que ce résultat a été généré à l'aide d'un système d'IA. Toute violation des restrictions énoncées dans la présente section constitue une violation substantielle du présent CLUF. Le logiciel peut comporter des mesures destinées à empêcher son utilisation illégale ou sans licence, et/ou à communiquer à Honeywell des données relatives à son utilisation. En outre, l'utilisateur ne doit pas violer les limites d'utilisation ou les contrôles établis par : (a) les conditions d'utilisation de l'App Store, pour les utilisateurs iOS accédant à toute application mobile sur un produit Apple, ou (b) les conditions d'utilisation de Google Play pour les utilisateurs Android accédant à toute application mobile sur un produit Android. Dans le cadre des présentes, l'expression "**Honeywell AI**" désigne un système machine conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie (notamment pour résoudre des problèmes et exécuter des tâches), qui peut faire preuve d'adaptabilité après son déploiement et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir de toute requête, invitation, demande ou autre information, contenu ou matériel soumis à ce système dans le but de générer un résultat ("**données d'entrée AI**") qu'il reçoit, comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer des environnements physiques ou virtuels. Cela inclut les fonctions qui intègrent des modèles ou des outils d'intelligence artificielle mis à la disposition de l'utilisateur par Honeywell.

3. **Accès au compte.** L'utilisateur reconnaît et accepte que (i) cette licence peut être soumise au paiement des frais correspondants à Honeywell par un entrepreneur général, un distributeur, un revendeur, un intégrateur, un installateur ou une station centrale (chacun, un "**fournisseur**"), et (ii) Honeywell n'aura aucune responsabilité envers l'utilisateur dans la mesure où l'accès de l'utilisateur au logiciel est révoqué en raison du défaut de paiement du fournisseur à Honeywell pour le logiciel.
4. **Sécurité du compte.** L'utilisateur accepte et reconnaît que, dans la mesure où cela est applicable, il devra : (i) maintenir une stricte confidentialité sur tous les noms, mots de passe ou autres informations d'identification des utilisateurs finaux autorisés de l'utilisateur ; (ii) attribuer des comptes à des personnes uniques et ne pas autoriser d'autres personnes à utiliser les informations d'identification ou le compte de l'utilisateur ou de l'utilisateur final autorisé, y compris le partage entre plusieurs utilisateurs ; et (iii) notifier immédiatement à Honeywell toute utilisation non autorisée ou violation de la sécurité ou tout incident de sécurité lié aux comptes de l'utilisateur ou de l'utilisateur final autorisé ; (iv) ne soumettre que des informations complètes et exactes ; (v) maintenir et mettre rapidement à jour les informations en cas de changement ; et (vi) gérer l'accès de l'utilisateur. Honeywell peut utiliser des fonctions de gestion des droits (pour empêcher toute utilisation non autorisée). L'utilisateur est responsable de tous les coûts ou dommages encourus en raison d'une utilisation ou d'un accès non autorisé au logiciel par l'intermédiaire des informations d'identification du compte ou des systèmes des utilisateurs finaux autorisés de l'utilisateur.
5. **Licences d'évaluation.** L'accès au logiciel peut être fourni à l'utilisateur à des fins de bêta, de démonstration, de test ou d'évaluation (collectivement, les "**licences d'évaluation**"). La durée des licences d'évaluation est limitée à quatre-vingt-dix (90) jours (la "**période d'évaluation**"), sauf consentement écrit contraire d'Honeywell. Les licences d'évaluation sont spécifiquement limitées à une utilisation à des fins d'évaluation ou de démonstration uniquement, et l'utilisateur s'engage à ne pas utiliser ce logiciel dans un environnement de production ou autre qu'un environnement de test. L'utilisation par l'utilisateur du logiciel dans le cadre d'une licence d'évaluation est fournie en l'état, sans aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit, et se fait aux seuls risques de l'utilisateur. Honeywell n'a aucune obligation de support, de maintenance ou d'assistance concernant les licences d'évaluation. SOUS RESERVE DES LOIS APPLICABLES, HONEYWELL NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT LIÉS À UNE LICENCE D'ÉVALUATION OU À L'ÉVALUATION DU LOGICIEL PAR L'UTILISATEUR, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, STATUTAIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE BÉNÉFICES, LES PERTES DE DONNÉES, LES DOMMAGES AUX SYSTÈMES OU À L'ÉQUIPEMENT, OU LES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ). NI L'UTILISATEUR NI AUCUN FOURNISSEUR N'A DROIT À UNE DÉFENSE OU À UNE INDEMNISATION POUR LES LICENCES D'ÉVALUATION ACCORDÉES EN VERTU DE LA PRÉSENTE SECTION.
6. **Audit.** L'utilisateur tiendra des registres complets, à jour et exacts de l'emplacement, de l'accès et de l'utilisation du logiciel ou d'autres offres. Pendant la durée du présent CLUF et pendant un an par la suite (la "**période d'audit**"), Honeywell peut : (a) demander à l'utilisateur d'envoyer une attestation écrite de conformité aux conditions du présent CLUF dans un délai de trente (30)

jours ; et (b) moyennant un préavis raisonnable, lancer un audit des dossiers et des journaux électroniques de l'utilisateur afin de vérifier l'accès et l'utilisation par l'utilisateur de tout logiciel ou autre offre et la conformité de l'utilisateur aux conditions du présent CLUF, étant entendu que tout manquement à l'obligation de fournir une attestation de conformité dans les délais impartis prolongera la période d'audit et que tout audit lancé au cours de la période d'audit pourra être achevé après la fin de la période d'audit. L'utilisateur ne doit pas prendre de mesures pour éviter ou contrecarrer l'objectif de ces mesures de vérification et doit coopérer avec Honeywell pour faciliter l'audit de Honeywell. Si un audit révèle un paiement insuffisant, si l'utilisateur achète le logiciel ou d'autres offres directement à Honeywell, (i) l'utilisateur paiera rapidement à Honeywell les redevances non payées et les frais de maintenance et d'assistance connexes et (ii) si le paiement insuffisant représente cinq pour cent (5 %) ou plus des redevances payées pour le logiciel ou d'autres offres au cours d'une période de trois (3) mois, l'utilisateur remboursera à Honeywell les frais d'audit et les dépenses liées à l'audit. Si l'utilisateur achète le logiciel par l'intermédiaire d'un fournisseur, l'utilisateur paiera rapidement au fournisseur les frais sous-payés et les frais de maintenance et d'assistance connexes au profit d'Honeywell.

7. **Mises à jour et assistance.** Honeywell peut mettre à la disposition de l'utilisateur des mises à jour ou des mises à niveau du logiciel à sa seule discrétion, mais n'a aucune obligation de le faire en vertu du présent Contrat et se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires pour des caractéristiques ou des fonctionnalités nouvelles ou améliorées, ou d'interrompre tout logiciel. Honeywell se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception du logiciel sans obligation d'apporter des modifications équivalentes à tout logiciel précédemment fourni à l'utilisateur. L'utilisateur comprend que le fait de ne pas installer une mise à jour ou une mise à niveau du logiciel (y compris les applications mobiles) peut entraîner la perte de caractéristiques ou de fonctions du logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, des fonctions de sécurité. Honeywell peut offrir une assistance technique à sa seule discrétion ou comme convenu par écrit, mais n'a aucune obligation de fournir de tels services et peut y mettre fin à tout moment sans préavis. L'utilisateur renonce par la présente à tout droit ou recours à l'encontre de Honeywell en cas de résiliation des services d'assistance technique sans préavis. Si l'utilisateur achète le logiciel par l'intermédiaire d'un fournisseur, il comprend et accepte de contacter le fournisseur pour toute assistance technique et son seul recours à cet égard sera contre le fournisseur, le cas échéant. L'utilisateur reconnaît que ni Apple (pour les applications mobiles iOS) ni Google (pour les applications mobiles Android) n'ont l'obligation de fournir des services de maintenance ou d'assistance en rapport avec le logiciel. L'utilisateur est seul responsable, et Honeywell n'a aucune responsabilité, pour : (a) la sélection, la sécurisation, l'installation, la configuration, l'accès et l'utilisation du Logiciel, y compris la vérification des résultats obtenus à partir du Logiciel et la prise de mesures appropriées pour prévenir la perte ou le vol des données de l'utilisateur ; (b) l'exploitation, le contrôle et la maintenance de l'équipement, de l'infrastructure et de la connectivité nécessaires à l'utilisation du Logiciel ; et (c) l'application des correctifs, des corrections de bogues, des mises à niveau et des mises à jour du Logiciel ou du matériel de tiers. Sous réserve des lois applicables, Honeywell n'est pas responsable des blessures ou des dommages causés à des personnes ou à des biens résultant de l'utilisation du logiciel. L'utilisateur prendra des précautions, établira des procédures et affichera des avis pour s'assurer que les personnes et les biens ne sont pas endommagés en cas d'erreur, de dysfonctionnement ou de fonctionnement inattendu du logiciel.
8. **Droits sur les données.** L'utilisateur conserve tous les droits de propriété et autres droits sur les données et autres informations que l'utilisateur ou les personnes agissant en son nom mettent à disposition en relation avec le logiciel ou qui sont collectées à partir des systèmes, dispositifs ou équipements de l'utilisateur par le logiciel ("**données d'entrée**"). L'utilisateur accorde à Honeywell et à ses filiales un droit et une licence non exclusifs, transférables, mondiaux, perpétuels, irrévocables, pouvant faire l'objet d'une sous-licence (à plusieurs niveaux), libres de droits et entièrement payés, d'utiliser les données d'entrée pour développer, exploiter, améliorer et soutenir les produits, les services ou les offres d'Honeywell. Honeywell peut utiliser les données d'entrée à toute autre fin, à condition qu'elles soient sous une forme anonyme qui n'identifie pas l'utilisateur ou les personnes concernées. L'utilisateur est seul responsable de l'obtention de tous les consentements et autorisations (y compris l'envoi d'avis aux utilisateurs ou aux tiers) et de la satisfaction de toutes les exigences nécessaires pour permettre à Honeywell d'utiliser les données d'entrée. Sauf entente écrite à cet effet, Honeywell n'archive pas les données d'entrée en vue d'une utilisation ultérieure par l'utilisateur. L'utilisateur consent à tout transfert de ses données d'entrée en dehors de leur pays d'origine, à l'exception des données personnelles qui sont soumises au DPA (tel que défini à l'article 11 ci-dessous). Les données d'entrée sont des informations confidentielles de l'utilisateur. Tout le savoir-faire et toutes les informations développés par Honeywell et/ou ses filiales en analysant les données d'entrée (à l'exclusion des données d'entrée elles-mêmes), ainsi que tous les résultats de l'IA d'Honeywell, y compris les logiciels, les modèles, les dessins, les documents, les inventions et le savoir-faire, conçus ou développés dans le cadre de ce Contrat, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, sont la propriété exclusive et exclusive d'Honeywell et constituent des informations confidentielles d'Honeywell. L'utilisateur n'a aucun droit ni aucune licence sur la propriété intellectuelle ou les inventions fournies par Honeywell, à l'exception de ce qui est accordé dans le présent CLUF.
9. **Données d'entrée et sorties AI.** Honeywell et ses filiales et concédants de licence détiennent et conservent tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs à : (i) le SaaS, l'IA d'Honeywell et tous les travaux dérivés, modifications et améliorations du SaaS et de l'IA d'Honeywell ; et (ii) le savoir-faire et les informations (à l'exclusion des données d'entrée AI et des données d'entrée) développés par Honeywell ou ses filiales en analysant les données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) ou générés ou dérivés de la fourniture ou du support du SaaS, qu'ils soient (a) développés par Honeywell ou ses filiales en traitant ou en analysant l'utilisation par l'utilisateur et les utilisateurs de l'AI de Honeywell et/ou des données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) ou (b) générés ou dérivés de la fourniture ou du support de l'AI de Honeywell ("**savoir-faire**"). Le fonctionnement et les performances de l'IA de Honeywell sont des informations confidentielles de Honeywell. Sous réserve du respect par l'utilisateur des termes et conditions du présent Contrat (y compris l'utilisation acceptable), Honeywell accorde par les présentes à l'utilisateur un droit et une licence limités, non transférables, non exclusifs, révocables et ne pouvant donner lieu à

l'octroi d'une sous-licence, d'utiliser le savoir-faire uniquement à des fins commerciales internes dans le cadre de l'exercice des droits d'utilisation du SaaS. L'utilisateur et les utilisateurs finaux autorisés ne supprimeront pas, ne modifieront pas et ne masqueront pas les avis relatifs aux droits de propriété intellectuelle figurant sur le SaaS. Dans la mesure requise par les lois ou réglementations applicables à l'utilisation des systèmes d'IA, y compris, mais sans s'y limiter, le règlement de l'Union européenne **sur l'intelligence artificielle (" EU AI Act ") (" Lois applicables sur l'IA ")**, et sur demande raisonnable de l'utilisateur, Honeywell fournira des résumés des données utilisées pour former l'IA d'Honeywell.

L'utilisateur conserve tous les droits sur les données d'entrée de l'IA et, bien qu'il ait le droit d'utiliser les résultats générés par l'IA de Honeywell, ces résultats sont la propriété de Honeywell. L'utilisateur est seul responsable de la vérification et de la validation de tous les résultats, de leur adéquation aux besoins de l'utilisateur et de leur conformité aux lois applicables avant leur utilisation. Dans la mesure où les lois applicables en matière d'intelligence artificielle exigent certaines clauses de non-responsabilité ou de divulgation, l'utilisateur accepte de se conformer à ces exigences dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle de Honeywell par l'utilisateur. En outre, en raison de la nature d'un système d'IA, les résultats peuvent ne pas être uniques d'un utilisateur à l'autre et l'IA de Honeywell peut générer ou renvoyer des résultats identiques ou similaires à d'autres clients, à Honeywell ou à un tiers. Si l'utilisateur notifie Honeywell par écrit ou décide d'une autre manière de ne plus utiliser l'IA de Honeywell, Honeywell n'est pas tenue de conserver les données d'entrée de l'IA ou les résultats utilisés ou traités d'une autre manière dans le cadre de l'IA de Honeywell

- 10. Commentaires de l'utilisateur.** L'utilisateur peut volontairement fournir des commentaires, des suggestions, des demandes d'amélioration ou de modification, des recommandations, des propositions, des idées et tout autre rétroaction concernant l'IA d'Honeywell ou autre (collectivement, la "**rétroaction**"). Par les présentes, l'utilisateur cède à Honeywell (et fera en sorte que ses employés, sous-traitants et agents cèdent à Honeywell) tous les droits, titres et intérêts concernant, et Honeywell est libre d'utiliser, sans attribution ni compensation à quiconque, toute rétroaction et les droits de propriété intellectuelle contenus dans cette rétroaction, à quelque fin que ce soit, que la rétroaction ait été fournie à la demande d'Honeywell ou non. Honeywell n'est pas tenue de garder confidentiels la rétroaction, de verser une compensation pour la rétroaction, de mettre en œuvre ou d'utiliser la rétroaction, ou de répondre à la rétroaction.

11. Confidentialité des données.

- a. "**Lois applicables en matière de protection des données**" : lois ou réglementations fédérales ou provinciales applicables en matière de protection des données, de respect de la vie privée, de notification des violations ou de sécurité des données. "**Contrôleur de données**" : une partie qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les objectifs et les moyens du traitement des données à caractère personnel (tel que ce terme ou des variantes similaires peuvent être définis dans les lois applicables en matière de protection des données). "**Données à caractère personnel**" : toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, selon la définition de ce terme ou de ses variantes dans les lois applicables en matière de protection des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel comprennent (i) les données relationnelles sur les individus fournies par une partie à l'autre pour gérer la relation entre les parties, et (ii) les données d'utilisation personnellement identifiables mises à la disposition d'Honeywell par l'utilisateur en relation avec l'utilisation du logiciel dans le but de fournir, d'améliorer ou de développer les produits et services d'Honeywell
- b. Chaque partie traitera les données personnelles de l'autre partie en tant que contrôleur de données indépendant, conformément aux lois applicables en matière de confidentialité des données. Chaque partie déclare qu'elle dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour transférer des données à caractère personnel à l'autre partie (y compris la notification)
- c. Chaque partie met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre toute atteinte à la sécurité.
- d. Si Honeywell traite des données à caractère personnel pour le compte de l'utilisateur, l'accord de traitement des données ("**DPA**") d'Honeywell à l'adresse <https://www.honeywell.com/us/en/company/data-privacy> s'applique.

- 12. Indemnisation de la propriété intellectuelle.** L'utilisateur s'engage, à ses frais et à la discrétion d'Honeywell, à défendre et à indemniser Honeywell, ses concédants de licence et ses prestataires de services contre toute réclamation, poursuite ou procédure émanant d'un tiers, et à payer tout jugement définitif rendu par un tribunal compétent, ou tout montant raisonnable de règlement approuvé par écrit par Honeywell, à la suite d'une réclamation déposée contre Honeywell par un tiers : (a) alléguant que l'utilisateur, ses sociétés affiliées, ou l'un de ses ou de leurs employés, agents ou sous-traitants, enfreint les droits d'auteur, de brevet, de marque ou de secret commercial de ce tiers, y compris en fournissant des données d'entrée (y compris des données d'entrée AI) ; (b) découlant de ou concernant l'accès ou l'utilisation du logiciel ou de l'AI d'Honeywell par l'utilisateur et ses sociétés affiliées ou l'un de ses ou de leurs employés, agents et sous-traitants ; (c) découlant de réclamations de tiers liées à la possession, au traitement ou à l'utilisation par Honeywell des données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) conformément au Contrat; (d) l'utilisation par l'utilisateur de l'IA de Honeywell pour une utilisation à haut risque ou une utilisation à risque inacceptable ; ou (e) le non-respect par l'utilisateur des conditions du présent Contrat.

- 13. Cybersécurité.** L'utilisateur déclare et garantit qu'il (i) utilisera des mesures de protection administratives, physiques et techniques commercialement raisonnables pour protéger ses systèmes, installations, opérations ou données, ou suivra les normes industrielles ou d'autres pratiques de sécurité mutuellement convenues ; (ii) mettra à jour la dernière version des logiciels concernés et suivra

la documentation actuelle les concernant ; (iii) n'apporter aucune modification ou altération aux services, logiciels, SaaS ou matériels connexes liés à la cybersécurité qu'Honeywell peut fournir sans l'autorisation écrite expresse d'Honeywell ; (iv) désigner au moins deux employés, cadres ou agents (la ou les "**personne(s) de contact**") qui réagiront à tout événement et prendront les mesures recommandées pour atténuer les dommages subis par le réseau de l'utilisateur ; (v) élaborer et adopter une ou plusieurs politiques écrites en matière de gouvernance, de risque et de conformité, approuvées par un cadre supérieur ou par le conseil d'administration de l'utilisateur (ou un comité approprié de celui-ci) ou par un organe directeur équivalent, énonçant les politiques et procédures de l'utilisateur pour la protection de ses systèmes d'information et des informations non publiques stockées sur ces systèmes d'information (la "**politique de cybersécurité**") ; (vi) développer et adopter un plan écrit de réponse aux incidents ("**IRP**") qui est exercé et/ou pratiqué avec des évaluations basées sur des scénarios clés au moins une fois par an ; et (vii) fournir à Honeywell des copies de la politique de cybersécurité de l'utilisateur, de l'IRP et des plans de continuité d'activité ou de reprise après sinistre à la demande d'Honeywell.

14. Matériel de tiers et logiciels libres. Certains composants du logiciel peuvent intégrer des logiciels libres ("**OSS**"). Dans la mesure où les licences couvrant les OSS l'exigent, ces licences peuvent s'appliquer aux OSS en lieu et place du présent Contrat. Si une licence de logiciel libre exige qu'Honeywell propose de fournir le code source ou des informations connexes en rapport avec ce logiciel libre, cette offre est faite par les présentes. Honeywell peut fournir du matériel de tiers, y compris des logiciels, en relation avec le logiciel ("**Matériel de tiers**") qui peut être régi par des conditions différentes ("**Conditions de tiers**"). S'il n'y a pas de conditions de tiers, l'utilisation par l'utilisateur sera (a) soumise aux mêmes conditions que le logiciel et (b) uniquement en rapport avec l'utilisation du logiciel par l'utilisateur. L'utilisateur est seul responsable de la détermination, de l'obtention et du respect de toutes les conditions des tiers. Honeywell n'a aucune responsabilité et ne fait aucune déclaration ou garantie concernant (i) tout matériel de tiers ou l'utilisation par l'utilisateur de matériel de tiers, et (ii) les conditions de tiers ou le respect par l'utilisateur des conditions de tiers. Tout logiciel, service ou produit tiers utilisé par l'utilisateur en relation avec l'IA de Honeywell est soumis à ses propres conditions, et Honeywell n'est pas responsable des logiciels, services ou produits tiers.

15. Conformité.

- a. L'utilisateur et ses affiliés se conformeront à toutes les lois et réglementations fédérales ou provinciales applicables à l'accès et à l'utilisation du logiciel. L'utilisateur reconnaît que : (a) Honeywell ne fournit pas de conseils juridiques concernant le respect des lois et règlements relatifs à l'utilisation du logiciel, et (b) le logiciel comporte des fonctionnalités qui pourraient être utilisées de manière non conforme aux lois et règlements, et l'utilisateur est seul responsable, et Honeywell n'est pas responsable, du respect de la loi par l'utilisateur en ce qui concerne l'utilisation du logiciel. Dans la mesure où l'utilisateur ou l'utilisateur final autorisé de l'utilisateur sont des entités gouvernementales, le Logiciel et toute la Documentation associée sont des "logiciels informatiques commerciaux" et la "documentation des logiciels informatiques commerciaux" et les "données restreintes" associées, fournis à l'utilisateur en vertu des "Droits limités" et des "Droits restreints" et uniquement en tant qu'éléments finaux commerciaux. L'utilisateur et ses sociétés affiliées se conformeront à toutes les lois et réglementations sur l'exportation, l'importation, les sanctions économiques et l'anti-boycott, régies par le Canada et la province dans laquelle l'utilisateur exerce ses activités et, le cas échéant, par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne et ses États membres, les Nations unies ("**lois sur les sanctions**") en ce qui concerne l'accès de l'utilisateur au logiciel ou son utilisation de celui-ci, et ils seront seuls responsables du respect de ces lois et réglementations. L'utilisateur déclare et garantit qu'aucun de ses administrateurs, employés, contractants, agents, partenaires bancaires, affiliés ou utilisateurs (a) n'est une personne ou une entité nommée ou agissant au nom d'entités identifiées sur les listes de parties restreintes des lois sur les sanctions applicables ; (b) sont organisés en vertu des lois, sont physiquement situés ou résident habituellement dans des juridictions soumises à des sanctions globales ; ou (c) sont détenus ou contrôlés, directement ou indirectement, à 50 % ou plus au total, par une ou plusieurs personnes décrites aux points (a) ou (b) (collectivement, les "**Personnes Sanctionnées**"). Ni l'utilisateur ni ses sociétés affiliées (i) ne permettront aux personnes sanctionnées d'utiliser directement ou indirectement le logiciel, d'y accéder ou d'en bénéficier, (ii) ne s'engageront dans des activités directement ou indirectement liées à des utilisations finales restreintes par les lois sur les sanctions ou (iii) n'exporteront, ne réexporteront ou ne transféreront de quelque manière que ce soit le logiciel à des fins interdites par les lois sur les sanctions ou ne faciliteront de telles activités. L'utilisateur ne soumettra pas au logiciel des données soumises aux lois sur les sanctions. Le non-respect de cette disposition par l'utilisateur sera considéré comme un manquement grave au présent Contrat.
- b. Chaque partie doit se conformer à toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables, y compris, mais sans s'y limiter, le Code criminel canadien, la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger ("**FCPA**") et la loi britannique sur la corruption de 2010. Les parties déclarent et garantissent qu'elles sont actuellement en conformité avec les lois anti-corruption et anti-pots-de-vin, qu'elles le resteront et qu'elles n'autoriseront pas, n'offriront pas ou n'effectueront pas de paiements, directement ou indirectement, à une autorité gouvernementale qui pourrait entraîner une violation de ces lois ou des restrictions ou interdictions établies. L'utilisateur s'engage à tenir des livres et des registres précis afin de démontrer qu'il respecte les exigences de conformité de la présente section. Honeywell peut, à ses frais, procéder à un audit de l'utilisateur afin de déterminer s'il se conforme à ces dispositions, moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours, et l'utilisateur fournira une assistance raisonnable à Honeywell pour mener à bien cet audit. Le non-respect de cette disposition par l'utilisateur sera considéré comme un manquement grave au présent Contrat.
- c. Honeywell obtiendra la licence d'exportation lorsque Honeywell est l'exportateur officiel. L'utilisateur doit obtenir à ses frais toutes les autorisations d'importation nécessaires et toute licence d'exportation ou de réexportation ultérieure, ou toute autre approbation requise pour le logiciel acheté, livré, concédé sous licence ou reçu d'Honeywell. Les parties conviennent que les informations

techniques ou la technologie (c'est-à-dire les informations contrôlées à l'exportation) soumises aux lois sur les sanctions ne doivent pas être divulguées, transférées ou exportées, y compris à une société affiliée, à un employé étranger, à un fournisseur ou à un fournisseur secondaire, quel que soit le lieu, sans autorisation d'exportation valide ou autre approbation gouvernementale écrite.

- d. L'utilisateur notifiera immédiatement par écrit à Honeywell toute violation réelle ou raisonnablement suspectée de la présente section. Honeywell peut suspendre ou résilier le Contrat ou toute commande (ou partie de celle-ci) ou prendre d'autres mesures raisonnablement nécessaires pour assurer le respect total de toutes les lois, y compris les lois sur les sanctions, sans que Honeywell n'encoure de responsabilité.
- 16. Durée, suspension.** Sauf entente écrite contraire signée par les représentants autorisés des parties, le présent Contrat prend effet à la première des deux dates suivantes : lorsque le représentant autorisé de l'utilisateur clique sur " Accepter " (ou un terme similaire) ou télécharge/installe/accède au logiciel et reste en vigueur jusqu'à ce que l'utilisateur cesse d'utiliser le logiciel, qu'Honeywell mette fin au présent CLUF et à l'accès au logiciel, ou que la durée de la licence d'abonnement au logiciel de l'utilisateur arrive à expiration. La partie non fautive peut résilier le présent Contrat ou toute commande si l'autre partie commet un manquement grave au présent Contrat et n'y remédie pas dans les 30 jours suivant la réception d'un avis écrit. Honeywell peut suspendre l'exécution par Honeywell ou résilier le présent Contrat ou toute commande moyennant un avis écrit si Honeywell estime que l'exécution par Honeywell peut enfreindre les lois applicables et/ou entraîner un risque pour la sécurité ou la santé, ou si l'utilisateur est insolvable, s'il y a un changement défavorable dans la solvabilité de l'utilisateur ou une tentative d'obtenir une protection contre les créanciers ou de liquider les opérations, si l'utilisateur ne paie pas l'une des factures incontestées d'Honeywell dans les 3 jours suivant la date d'échéance du paiement, si l'utilisateur enfreint les lois applicables dans l'exécution du présent Contrat, ou s'il cède le présent Contrat sans le consentement d'Honeywell. En cas de résiliation ou d'expiration : (a) l'utilisateur doit payer tous les montants dus ; et (b) sur demande, retourner ou détruire toutes les informations confidentielles et le certifier par écrit ; à l'exception des copies de sauvegarde générées automatiquement, des données anonymes ou si elles sont conservées à des fins juridiques
- 17. Fonction de désactivation automatique.** L'utilisateur reconnaît et accepte que le logiciel peut contenir une fonction de désactivation sensible au temps ("**fonction de désactivation**") qui désactivera automatiquement le logiciel à la fin du présent CLUF. L'utilisateur accepte de ne pas altérer, désactiver ou tenter de contourner la fonction de désactivation. L'utilisateur comprend que la fonction de désactivation fait partie intégrante de l'application de la condition applicable de la licence du logiciel et accepte que Honeywell ne soit pas responsable de toute perte ou de tout dommage pouvant résulter de la désactivation du logiciel suivant l'activation de la fonction de désactivation.
- 18. Garantie et clause de non-responsabilité**
- a. Honeywell garantit que, à la date de livraison par Honeywell, le logiciel fonctionnera substantiellement conformément à la documentation applicable d'Honeywell alors en vigueur. Si, dans les 90 jours suivant cette date, l'utilisateur documente et notifie par écrit à Honeywell que le logiciel n'est pas conforme à la présente garantie, Honeywell s'engage, à sa seule discrétion et à ses frais, à (i) corriger le défaut ou l'erreur dans le logiciel ; (ii) mettre à la disposition de l'utilisateur un logiciel de remplacement satisfaisant ; ou (iii) si aucune des mesures précédentes n'est, de l'avis d'Honeywell, commercialement raisonnable, rembourser à l'utilisateur, directement ou par l'intermédiaire d'un fournisseur, selon le cas, tous les paiements effectués au titre des droits de licence pour ce logiciel après que l'utilisateur ait certifié par écrit qu'il a retourné ou supprimé toutes les copies du logiciel en sa possession. Ce qui précède définit l'entière responsabilité d'Honeywell et le seul et unique recours de l'utilisateur en cas de non-conformité du logiciel aux garanties du logiciel énoncées dans le présent article.
- b. SAUF MENTION EXPRESSE DANS LE PRESENT CONTRAT, LE LOGICIEL EST FOURNI "EN L'ETAT ACTUEL" ET "TEL QUE DISPONIBLE". HONEYWELL N'EST PAS RESPONSABLE DE L'UTILISATION DU LOGICIEL PAR L'UTILISATEUR (OU PAR LES UTILISATEURS FINAUX AUTORISÉS), NI DE L'UTILISATION OU DE L'INTERPRÉTATION DE LEURS RÉSULTATS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, HONEYWELL REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES CONDITIONS, GARANTIES ET DÉCLARATIONS DE TOUTE NATURE, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES CONCERNANT LE LOGICIEL, Y COMPRIS LES GARANTIES DE NON-CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE ET D'ADÉQUATION À L'USAGE PRÉVU. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, HONEYWELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL RÉPONDRA AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR, FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR, NI QUE LE LOGICIEL DE CYBERSÉCURITÉ EMPÊCHERA OU ATTÉNUERA TOUT ACTE OU TENTATIVE DE PERTURBATION, D'UTILISATION ABUSIVE OU D'ACCÈS NON AUTORISÉ À UN SYSTÈME OU À DES INSTALLATIONS OU OPÉRATIONS ÉLECTRONIQUES ENTRAÎNANT UNE PERTE, UNE ALTÉRATION OU UNE DIVULGATION DE DONNÉES, UNE INDISPONIBILITÉ OU UNE DÉGRADATION DU SYSTÈME OU UNE PERTE DE FONCTIONNEMENT OU DE SERVICES LIÉS AU LOGICIEL DE CYBERSÉCURITÉ. L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE LE LOGICIEL N'EST PAS DESTINÉ OU ADAPTÉ À UNE UTILISATION DANS DES SITUATIONS OU DES ENVIRONNEMENTS OÙ LA DÉFAILLANCE, LES RETARDS, LES ERREURS OU LES INEXACTITUDES DANS LES RÉSULTATS, LES DONNÉES OU LES INFORMATIONS POURRAIENT ENTRAÎNER DES BLESSURES, DES MALADIES, DES DÉCÈS, DES DOMMAGES CORPORELS, DES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ OU DES DOMMAGES PHYSIQUES OU ENVIRONNEMENTAUX GRAVES.
- c. HONEYWELL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES QUESTIONS, PROBLÈMES, LENTEURS, INDISPONIBILITÉS, RETARDS OU INCIDENTS DE SÉCURITÉ DÉCOULANT DE OU LIÉS À : (A) DES CONDITIONS OU ÉVÉNEMENTS RAISONNABLEMENT INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ D'HONEYWELL ; (B) DES CYBERATTAQUES ; (C) DES RÉSEAUX

PUBLICS D'INTERNET ET DE COMMUNICATION ; (C) DES DONNÉES, LOGICIELS, MATÉRIELS, SERVICES, MACHINES VIRTUELLES, TÉLÉCOMMUNICATIONS, INFRASTRUCTURES OU ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAU NON FOURNIS PAR HONEYWELL, OU DES ACTES OU OMISSIONS DE TIERS QUE L'UTILISATEUR RETIENT ; (E) LA NÉGLIGENCE DE L'UTILISATEUR OU DE L'UTILISATEUR FINAL AUTORISÉ OU LE DÉFAUT D'UTILISER LA DERNIÈRE VERSION DU LOGICIEL OU DE SUIVRE LA DOCUMENTATION ; (F) LES MODIFICATIONS OU ALTÉRATIONS NON EFFECTUÉES PAR HONEYWELL ; (G) LA PERTE OU LA CORRUPTION DE DONNÉES ; (H) L'ACCÈS NON AUTORISÉ VIA LES IDENTIFIANTS DE L'UTILISATEUR ; OU (I) LE DÉFAUT DE L'UTILISATEUR D'UTILISER DES MESURES DE PROTECTION ADMINISTRATIVES, PHYSIQUES ET TECHNIQUES COMMERCIALEMENT RAISONNABLES POUR PROTÉGER LES SYSTÈMES OU LES DONNÉES DE L'UTILISATEUR OU DE SUIVRE LES PRATIQUES DE SÉCURITÉ STANDARD DE L'INDUSTRIE.

- d. LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GARANTIE FIGURANT DANS LE CONTRAT S'APPLIQUENT À HONEYWELL AI ET À SES CARACTÉRISTIQUES, Y COMPRIS TOUS LES RÉSULTATS. EN OUTRE, HONEYWELL N'EST PAS RESPONSABLE DE L'UTILISATION PAR L'UTILISATEUR (OU PAR LES UTILISATEURS FINAUX AUTORISÉS) DE HONEYWELL AI, NI DE L'UTILISATION OU DE L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS, DES EFFETS OU DES RÉSULTATS. HONEYWELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DES FONCTIONS DE HONEYWELL AI NI QUANT À L'EXACTITUDE OU À L'ADÉQUATION AUX BESOINS DE L'UTILISATEUR DE TOUTE INFORMATION (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES MATÉRIELLES, CONCEPTIONS, FLUX DE TRAVAIL/PROCESSUS, INSTRUCTIONS DE TRAVAIL OU AUTRES DONNÉES) OBTENUE PAR L'INTERMÉDIAIRE DES FONCTIONS DE HONEYWELL AI, NI QUANT AU FAIT QUE HONEYWELL AI ET SES FONCTIONS FONCTIONNERONT EN CONJONCTION AVEC TOUT AUTRE LOGICIEL OU ÉQUIPEMENT PARTICULIER. L'UTILISATEUR COMPREND ET ACCEPTE QUE TOUTE INFORMATION DE CE TYPE OBTENUE EN UTILISANT LES FONCTIONS DE HONEYWELL AI EST À SES RISQUES ET PÉRILS. L'UTILISATEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX AFFIRMATIONS FACTUELLES CONTENUES DANS LES RÉSULTATS SANS VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DES FAITS, ET L'UTILISATEUR NE DOIT PAS SE FIER AUX CONCEPTIONS, FLUX DE TRAVAIL/PROCESSUS OU INSTRUCTIONS DE TRAVAIL CONTENUS DANS LES RÉSULTATS SANS EXAMEN INDÉPENDANT DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE L'ADÉQUATION AUX BESOINS DE L'UTILISATEUR. AUCUNE INFORMATION, SUGGESTION OU RÉSULTAT DE CE TYPE, OBTENU PAR L'UTILISATEUR À PARTIR DE HONEYWELL AI OU PAR LE BIAIS DES FONCTIONNALITÉS DE HONEYWELL AI, NE CRÉERA DE GARANTIE QUI NE SOIT PAS EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE DANS LE PRÉSENT CONTRAT. EN OUTRE, L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE HONEYWELL N'A AUCUNE OBLIGATION DE FOURNIR UNE QUELCONQUE FORME DE CYBERSÉCURITÉ OU DE PROTECTION DES DONNÉES EN RAPPORT AVEC LE FONCTIONNEMENT DE HONEYWELL AI ET DE SES FONCTIONS. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, HONEYWELL NE GARANTIT PAS QUE HONEYWELL AI (OU LES INFORMATIONS OU RÉSULTATS FOURNIS PAR LE LOGICIEL HONEYWELL AI) RÉPONDRA AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR, FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION, SERA PRÉCIS, COMPLET OU EXEMPT D'ERREURS, OU GÉNÉRERA DES RÉSULTATS SPÉCIFIQUES.
- e. En cas de non-respect par Honeywell de toute garantie applicable à une application mobile iOS, l'utilisateur peut en informer Apple, qui lui remboursera le prix d'achat de l'application mobile, le cas échéant. Ce remboursement sera toutefois limité uniquement au prix d'achat payé à Apple pour l'application mobile. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, L'UTILISATEUR RECONNAÎT QU'APPLE N'AURA AUCUNE AUTRE OBLIGATION DE GARANTIE EN CE QUI CONCERNE (A) L'APPLICATION MOBILE, ET (B) TOUTE AUTRE RÉCLAMATION, PERTE, RESPONSABILITÉ, DOMMAGE, COÛT OU DÉPENSE ATTRIBUABLE À UN DÉFAUT DE CONFORMITÉ À UNE GARANTIE. Pour les applications mobiles Android, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE GOOGLE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

19. Limitation de la responsabilité.

- a. SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LE PRESENT CONTRAT OU POUR LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DE L'UTILISATEUR, SOUS RESERVE DES LOIS APPLICABLES, AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE (A) DES PERTES DE PROFITS, DE REVENUS, DE FONDS DE COMMERCE, D'OPPORTUNITÉS OU D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES, DE LA PERTE OU DE LA CORRUPTION DE DONNÉES OU DE LA PERTE D'UTILISATION DE BIENS ; OU (B) DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, QUELS QU'ILS SOIENT, DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC CELUI-CI.
- b. SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LE PRESENT CONTRAT OU POUR LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DE L'UTILISATEUR OU POUR LES EXCLUSIONS (TELLES QUE DÉFINIES CI-DESSOUS), LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE ET GLOBALE DE CHAQUE PARTIE RESULTANT DE OU LIÉE AU PRÉSENT CONTRAT SERA LIMITÉE AUX DOMMAGES DIRECTS D'UN MONTANT ÉGAL À LA PLUS GRANDE DES DEUX VALEURS SUIVANTES : (A) LE TOTAL DES MONTANTS PAYÉS POUR LE LOGICIEL QUI A DONNÉ LIEU À LA RESPONSABILITÉ AU COURS DES 6 MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LE PREMIER ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION ET (B) 50 000 DOLLARS CANADIENS. TOUTES LES RÉCLAMATIONS QU'UNE PARTIE PEUT AVOIR SERONT CUMULÉES, ET LES RÉCLAMATIONS MULTIPLES N'AUGMENTERONT PAS LA LIMITE SUSMENTIONNÉE. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ DE HONEYWELL AU TITRE DES DROITS D'ÉVALUATION, BETA OU D'ESSAI EST LIMITÉE À 1 000 DOLLARS CANADIENS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES À TOUT DOMMAGE OU AUTRE RESPONSABILITÉ, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE

LA RESPONSABILITÉ, ET MÊME SI LA PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE LA RESPONSABILITÉ OU SI LA RESPONSABILITÉ EST AUTREMENT PRÉVISIBLE, ET INDÉPENDAMMENT DU FAIT QUE LES RECOURS LIMITÉS DANS LE PRÉSENT CONTRAT N'ATTEIGNENT PAS LEUR OBJECTIF ESSENTIEL.

- c. Les "**exclusions**" sont : (i) la fraude ou la faute intentionnelle d'une partie ; (ii) le non-respect par une partie de ses obligations de confidentialité (sauf en ce qui concerne les données personnelles, les données d'entrée (y compris les données d'entrée AI) (si elles sont référencées dans le présent Contrat) ; (iii) l'article 12 (Indemnisation de la propriété intellectuelle) et l'article 15 (Conformité) ; (iv) la violation, l'appropriation illicite ou la violation par une partie, ses affiliés ou ses ou leurs utilisateurs des droits de propriété intellectuelle de l'autre partie ou de ses affiliés ; ou (v) la violation par l'utilisateur de toute licence de logiciel, des droits d'utilisation ou des conditions d'utilisation acceptables.
- d. Toutes les réclamations et causes d'action doivent être introduites par l'utilisateur dans un délai de 12 mois à compter de la connaissance réelle ou supposée, à moins qu'un délai de prescription différent ne soit prévu par les lois applicables.

20. Consentement aux communications électroniques et à la sollicitation. Dans la mesure où le logiciel nécessite le téléchargement d'une application mobile, l'utilisateur autorise Honeywell à envoyer (y compris par courrier électronique et notifications push) des informations concernant le logiciel, telles que : (a) des avis concernant l'utilisation par l'Utilisateur du Logiciel (et de l'Application mobile, y compris des avis de violation d'utilisation ; (b) des mises à jour du Logiciel et de l'Application mobile et de nouvelles fonctionnalités ou de nouveaux produits ; et (c) des informations et des documents promotionnels concernant les produits et les services d'Honeywell. L'Utilisateur et ses Utilisateurs finaux autorisés peuvent revoir les paramètres de notification du compte et ajuster les préférences de messagerie, y compris l'acceptation de messages supplémentaires ou le désabonnement à certains messages via la section " Notifications push " des paramètres de l'application mobile.

21. Lois applicables et juridiction. Tous les différends ou litiges découlant du présent CLUF ou s'y rapportant, de son interprétation ou de son application (y compris son non-respect, sa validité et sa résiliation), ainsi que les relations, droits et responsabilités des parties dans le cadre du présent CLUF, qu'ils soient contractuels ou extracontractuels ("**litige**"), sont régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales applicables du Canada, sans donner effet à aucun choix ou conflit de lois ou de règles qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction ("**lois applicables**"). Honeywell et l'utilisateur conviennent expressément d'exclure du présent CLUF le Uniform Computer Information Transactions Act et la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980, ainsi que tout texte qui lui succéderait. Les parties conviennent que les tribunaux fédéraux et provinciaux de la province de l'Ontario seront les seuls et uniques ainsi que tout texte qui lui succéderait compétents pour entendre tout litige, et les parties consentent et se soumettent par la présente à la juridiction de ce lieu. Les parties renoncent irrévocablement et inconditionnellement à toute objection quant à la compétence de ces tribunaux pour entendre tout litige et renoncent irrévocablement à plaider ou à invoquer qu'un litige a été porté devant un forum inapproprié.

22. Plateformes de tiers ; bénéficiaires tiers.

- a. Si l'utilisateur accède au logiciel et l'utilise via une application mobile provenant d'un magasin d'applications tiers (par exemple, Apple, Samsung ou autre) ou via une plate-forme infonuagique (par exemple, Microsoft Azure Cloud, AWS Cloud ou autre environnement infonuagique) (chacune, une "**plate-forme tierce**"), le présent CLUF est uniquement conclu entre Honeywell et l'utilisateur, et toute plate-forme tierce qui fournit un accès au logiciel ou à l'application mobile peut avoir des conditions générales distinctes que l'utilisateur peut être tenu d'accepter afin d'accéder à l'utilisation de l'application mobile. Dans toute la mesure permise par les lois applicables, Honeywell n'aura aucune garantie, assistance ou autre obligation quelle qu'elle soit à l'égard d'une plate-forme tierce, si ce n'est celle de confirmer si l'Utilisateur doit avoir accès au Logiciel par l'intermédiaire de ladite plate-forme tierce. L'utilisateur reconnaît et accepte en outre qu'Honeywell n'a aucune responsabilité à l'égard d'une plate-forme tierce.
- b. Si l'Utilisateur accède au Logiciel et l'utilise via une application mobile sur un appareil Apple (par exemple, iPhone, iPad, iPod Touch) (un tel appareil, un "**Appareil Apple**"), le présent CLUF est conclu uniquement entre Honeywell et l'Utilisateur, et Apple n'est ni partie au présent CLUF ni responsable du Logiciel ou de son support. Dans toute la mesure autorisée par les lois applicables, Apple ne sera pas responsable de l'enquête, de la défense, du règlement ou de l'acquittement de toute réclamation de tiers pour violation de la propriété intellectuelle liée au Logiciel, à l'application mobile ou à leur utilisation. L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'Apple, et les filiales d'Apple, sont des tiers bénéficiaires de ce CLUF, et que suivant l'acceptation par l'Utilisateur des termes et conditions de ce CLUF, Apple aura le droit (et sera réputé avoir accepté le droit) d'appliquer ce CLUF à l'encontre de l'Utilisateur en tant que tiers bénéficiaire.
- c. Si l'Utilisateur accède au Logiciel et l'utilise via une application mobile, cette application mobile n'est disponible que pour les appareils pris en charge et peut ne pas fonctionner sur tous les appareils. Déterminer si l'appareil de l'Utilisateur ou de son Utilisateur final autorisé est un appareil pris en charge ou compatible pour l'utilisation de l'application mobile relève de la seule responsabilité de l'Utilisateur, et le téléchargement de l'application mobile se fait aux risques et périls de l'Utilisateur ou de son Utilisateur final autorisé. Honeywell ne déclare ni ne garantit que l'application mobile et tout appareil sont compatibles ou que l'application mobile fonctionnera sur n'importe quel appareil.

23. Divers. Le présent CLUF et les droits qui y sont accordés ne sont ni cessibles ni transférables par l'utilisateur. Honeywell peut céder ou transférer le présent CLUF ou tout droit y afférent avec ou sans préavis à l'utilisateur. Le présent CLUF constitue

l'intégralité de l'accord concernant la licence d'utilisation du logiciel par l'utilisateur et remplace toutes les ententes ou propositions antérieures ou contemporaines, écrites ou verbales, et ne peut être modifié qu'avec le consentement écrit des deux parties. Les dispositions inapplicables seront reformulées pour permettre l'application du Contrat en donnant effet à l'intention initiale des parties. La renonciation à un droit ou recours aux termes du présent Contrat n'entraîne pas renonciation à d'autres droits ou recours contemporains ou ultérieurs. Les parties sont des contractants indépendants. Si le contrat écrit conclu par Honeywell avec ces parties l'exige, certains de ses concédants de licence peuvent être des tiers bénéficiaires du présent CLUF. La version officielle du présent CLUF est la version anglaise, quelle que soit la langue de traduction. Toutefois, au Québec, Honeywell fournira à l'utilisateur l'accès à cette version française du présent CLUF. Le terme " y compris " est utilisé à titre d'exemple pour signifier " y compris sans limitation " ou " y compris, mais non limité à ". Les mots "doit" et "devra" indiquent une obligation, tandis que l'expression «"pourra" est plus permissive. L'utilisation ou non de la majuscule n'a pas pour effet d'exclure l'application du sens donné aux termes définis dans le présent Contrat. Si une disposition du présent CLUF est illégale ou inapplicable en vertu des lois et règlements en vigueur, le reste de la disposition sera modifié de manière à se rapprocher le plus possible de l'effet de la clause initiale et toutes les autres dispositions du présent CLUF resteront pleinement en vigueur.